

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 651

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 9 TER B

Après l'alinéa 19, insérer l'alinéa suivant :

« *Il bis.* – Le second alinéa de l'article L. 321-6 du code de la sécurité intérieure est supprimé. »**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Coordination.

Cet amendement reprend une modification élaborée par la commission mixte paritaire (CMP).